







Une Étape du Circuit du Québec

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 5 juillet au 7 juillet 2024 Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec Autorité organisatrice : Yacht Club de Pointe-Claire.

1. RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel et sur ce lien : https://www.pcyc.qc.ca/fr/event/try-regatta-2024/

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée sur le tableau officiel avant 08h00 le jour même de son entrée en vigueur. Cependant, toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât officiel situé au sud du club.
- 4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention «1 minute » est remplacé par « non moins que 45 minutes ». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Sept courses pour chaque classe sont prévues.

5.2

5.3

Date	Évènement	Class
Vendredi 5 Juillet 2024	Réunion des entraîneurs: 11h00	
	Réunion des barreurs: 11h30	
	Course de pratique: 13h00	Toutes les
		classes
	Signal d'avertissement de la Course #1 : pas moins de	Toutes les
	15 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la course	classes
	de pratique.	
Samedi 6 Juillet 2024	Réunion des entraîneurs: 8h45	Toutes les
		classes
	Premier signal d'avertissement: 10h00	
Dimanche 7 Juillet 2024	Réunion des entraîneurs: 8h45	Toutes les
		classes
	Premier signal d'avertissement: 10h00	

Pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera levé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 La dernière journée de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Classe	Pavillons de classe	Zone de course
Optimist	Mauve	1
ILCA 4	Turquoise	2
ILCA 6	Rose	2
C420	Blanc	2
Optimist Verte	Vert	3

7. ZONE DE COURSE

7.1 Les zones de course sont désignées dans l'annexe B.

8. LE PARCOURS

8.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les bouées doivent être passées, et le côté duquel chaque bouée doit être laissée.

Classe	Parcours	
ILCA 4, 6	2	
C420	2	
Optimist	2	
Optimist (Flotte Verte)	1	

TRY 17 Circuit du Québec 2024

9. LES MARQUES

9.1 Les marques du parcours seront:

Zone de course	Bouées	Bouées de changement de parcours
1	Tétraèdre Jaune	Tétraèdre Orange
2	Tétraèdre Orange	Tétraèdre Jaune
3	Cylindre Jaune	N/A

9.2 Les marques de départ et d'arrivée seront des sphères rouges pour la zone de course 1 et 2, et des cylindres jaunes pour la zone de course 3.

10. LE DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre le mât ou la drisse affichant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ, tel qu'illustré à l'annexe A.
- 10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. (PD)
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque originale dès que possible. Dans le cas où la nouvelle marque doit être déplacée à nouveau, la marque originale sera réutilisée.

12. L'ARRIVÉE

12.1 La ligne d'arrivée se situera entre le mât ou la drisse affichant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et le côté du parcours de la marque d'arrivée, tel qu'illustré à l'annexe A.

13. TEMPS LIMITES

13.1 Le temps limite et le temps visé seront:

Classe	Limite de temps –	Temps limite pour	Temps limite pour	Temps cible
	bouée 1	que le premier	finir après le premier	
		bateau termine la	bateau	
		course		
Optimist	25 Minutes	70 Minutes	15 Minutes	40 Minutes
Optimist Flotte	20 Minutes	45 Minutes	10 Minutes	25 Minutes
Verte				
ILCA	20 Minutes	70 Minutes	15 Minutes	45 Minutes
C420	20 Minutes	70 Minutes	15 Minutes	45 Minutes

- 13.2 Si aucun bateau ne s'est rendu à la bouée 1 dans le délai prévu dans le tableau ci-haut, la course sera annulée.
- 13.3 Les bateaux n'ayant pas fini dans le délai prévu au tableau ci-haut après que le premier bateau aura effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

- 13.4 Lorsque cela est dans le meilleur intérêt de la flotte et de ses concurrents, le comité de course peut attribuer des places d'arrivée aux bateaux qui n'ont pas fini dans le temps limite (arrivée sur le parcours). L'abréviation de notation pour une arrivée sur le parcours sera OCF.
- 13.5 Le non-respect du temps cible ne constituera pas un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

14. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 14.1 Les réclamations doivent être déposées dans un temps limite de 45 minutes après l'arrivée du bateau comité au port suite à la dernière course de la journée, ou lorsque le comité de course signale qu'il n'y a plus de course pour la journée, selon l'option la plus tardive.
- 14.2 Les formulaires et le bureau du jury se situeront au salon à l'étage supérieur du club.
- 14.3 L'avis des audiences sera affiché sur le tableau d'affichage au plus tard 10 minutes après l'heure limite de déposition des réclamations. Cet avis informera si les concurrents sont impliqués ou s'ils sont témoins dans une réclamation. Les audiences seront tenues dans la salle des réclamations située dans la tente placée près du mât officiel.
- 14.4 Si le comité de course, le comité technique ou le jury à l'intention de réclamer contre un bateau, il le fera via le tableau d'affichage, selon 61.1(b).

15. CLASSEMENT

- 15.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
- 15.2 Quand 5 courses et plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.
- 15.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération

16. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement d'un participant n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'officiel de course. (PD)

17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.

18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT

- 18.1 Les juges arboreront un pavillon blanc avec une lettre J.
- 18.2 Chaque navire du comité de course affichera le fanion numérique correspondant à sa zone de course.
- 18.3 Sauf sur le parcours Optimist Flotte Verte, les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à au moins 50m à l'écart des zones où les bateaux sont en course, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminé leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation. (PD)

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau. Le pavillon Y ne sera pas envoyer. Ceci modifie la règle 40.1.
- 19.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant à terre au bureau situé près de la cabane à bateaux et de la rampe ouest. (PD)
- 19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussi tôt que possible. (PD)

20. LES PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe dans la régate à l'exception de la flotte verte d'Optimist. (Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation).

21. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régate et Yacht Club de Pointe-Claire, n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régate.

22. ASSURANCES

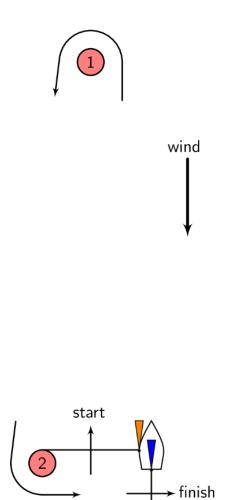
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de 500,000.00\$ par accident ou l'équivalent.

ANNEXE A ILLUSTRATION DES PARCOURS

Parcours 1

Départ-1-2b-Arrivée

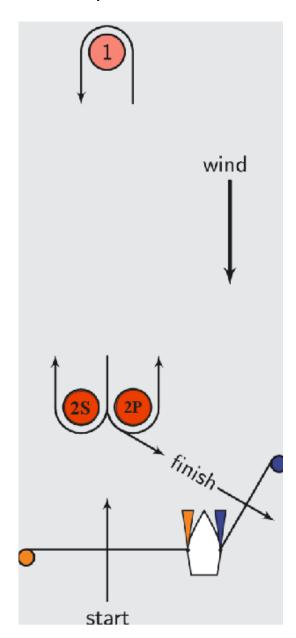
Optimist flotte verte



Parcours 2

Départ-1-2(porte)-1-2P-Arrivée

Tous sauf Optimist flotte verte



TRY 17 Circuit du Québec 2024



Classe	Zone de course
Optimist	1
ILCA 4	2
ILCA 6	2
C420	2
Optimist Verte	3

TRY 17 Circuit du Québec 2024